

A l'attention de M. SCHOLLY, Président de la Communauté de Communes Pays de Barr

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 19 avril 2018 concernant le projet de modification n°8 du PLU de la commune de Barr, la Chambre d'Agriculture souhaite vous faire part des remarques suivantes.

La modification porte principalement sur l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur IIAU afin de permettre l'implantation d'un commerce et d'un équipement public. Les justifications quant à l'absence de potentiel dans l'enveloppe urbaine et aux besoins relatifs à ces équipements nous semblent cohérentes.

Toutefois, la mise en œuvre suscite quelques remarques :

- le dossier ne fait pas état des mesures ou réflexions mises en œuvre pour limiter l'emprise du ou des projets (par exemple, possibilités de mutualisation de certains équipements, rationalisation du stationnement, etc.).

- la zone UAj nouvellement créée ne nous semble pas correspondre à la définition de ce type de zone, à savoir des jardins au sein desquels sont autorisées des annexes à l'habitation (abris, piscines). Seules deux unités foncières au Nord du secteur supportent des habitations et répondent à cette définition. Les autres parcelles ne sont pas incluses dans une unité foncière d'habitation et donc pas desservies par les réseaux et/ou la voirie. Leur classement en U est discutable et l'autorisation de piscines ou abris de jardins ne nous semble pas opportune. En outre, ces parcelles étaient déclarées au registre parcellaire graphique en 2016 (voir extrait de carte ci-dessous).



Au regard de cette analyse, la Chambre d'Agriculture n'émet pas d'objection sur le fond concernant cette modification, mais insiste sur la nécessité de justifier davantage les efforts entrepris pour améliorer l'efficacité de la mobilisation du foncier, et souhaite que la zone prévue en UAj fasse l'objet d'une réflexion plus précise au regard de son occupation actuelle et des objectifs visés (l'espace tampon pourrait être dans la zone UX tout comme la frange Est).

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces remarques, veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

--

Alexandre TREIBER
Chargé de missions en urbanisme
Service gestion du territoire

AGRICULTURES & TERRITOIRES
Chambre d'agriculture d'Alsace

Espace Européen de l'Entreprise
2 rue de Rome
CS 30022 SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX